

# Avant- Programme

**Championnat interrégionale**

**Jeune, J14 et J16 2025**

***Léry-Poses***

LIGUES DE BRETAGNE – CENTRE – GUYANE  
NORMANDIE – ÎLE DE FRANCE – PAYS DE LA LOIRE

## GÉNÉRALITÉS

### 2 RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	J16	J14
Total de qualifiés	24	24
Nord-Est	4	4
Nord-Ouest	6	7
Sud-Est	10	8
Sud-Ouest	4	5

En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux J14 et J16 : les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant :**
  - J14 : NO, SE, SO, NE.
  - J16 : SO, NE, NO, SE.

### 3 ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'**Intranet fédéral**.

#### 3-1 Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2 Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France J16 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

#### 3-3 Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont facturés aux Ligues qui pourront refacturer aux clubs.

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

#### 3-4 Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur **ffaviron.fr** trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreurs.

### 3-5 Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

### Modalités d'application des articles 3 : Licence et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

*Valeur du point* : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à **championnats@ffaviron.fr** au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

### 4 FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'**Intranet fédéral**.

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

### 5 ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

### 6 COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18 - 6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

*Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :*

- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

### 7 NUMÉROS

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. **La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.**

### 8 TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

### 9 CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe

# RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE



10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

## DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 11 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral pour les clubs des Ligues de Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les paiements seront à régler auprès de votre Ligue.

Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.

PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST  
Frédéric ANDOLFI

PRÉSIDENT BRETAGNE

Luc BODENNEC

PRÉSIDENT GUYANE

PRÉSIDENT PAYS DE LA  
LOIRE

Hubert BRAUD

PRÉSIDENT CENTRE VAL DE  
LOIRE

Nicolas JOLLY

PRÉSIDENTE NORMANDIE

Bénédicte OUVRY  
PRÉSIDENT ILE DE FRANCE

Frédéric ANDOLFI

## Réunion des délégués et forfaits

- **Changements et forfaits : ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse [zone-nordouest@ffaviron.fr](mailto:zone-nordouest@ffaviron.fr) avant le vendredi 13 juin 14 h heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.**
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 13 juin vers 18 h.
- **Une réunion des délégués en visio, pour les dernières consignes, aura lieu à 18h00 le vendredi 13 juin 2025 (horaire confirmée lors de la publication de la grille horaire)**
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

## Pesée des barreaux

- La balance sera mise à disposition le samedi à partir de 8 h 00, au sein de la base de Lery-Poses

## Horaires prévisionnels

- Heure prévisionnelle du départ de la première course : samedi 14 juin 2025 vers 9 h 00
- Heure prévisionnelle du départ de la dernière course : dimanche 15 juin 2025 vers 18 h 00

## Récompenses

- 1 médaille aux 3 premiers

## Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest, d'un représentant de chaque Ligue (le Président ou une personne mandatée par lui), de ?????, Président du Jury, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Jacky Bloquet.
- Une adaptation du programme (plan B) en cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve peut être mis en place (cf site fédéral, texte réglementaire, « Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables »).
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



**DIMANCHE 15 JUIN 2025**

## 1 CALENDRIER

- **Le mardi qui suit le championnat de ligue** date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

## 2 ÉPREUVES

**JEUNE – distance de course : 1 000 m**

- 1 J13F1x 1 rameuse en couple
- 2 J13H1x 1 rameur en couple
- 3 J14F1x 1 rameuse en couple
- 4 J14H1x 1 rameur en couple
- 5 J14F2x 2 rameuses en couple
- 6 J14H2x 2 rameurs en couple

**HANDI-VALIDE – distance de course : 1 000 m – Critérium**

- 7 J14H2x HV PR Open 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats

## 3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

### Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

### Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits **automatiquement** à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

## 4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

-Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

## 5 PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

## 6 CONTACT

- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur : Jacky BLOQUET      Référent technique : Alexandre HUSS

# CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX QUALIFICATIFS J14 ET J16 – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE J14 ET J16



**SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 2025**

## 1 CALENDRIER

- Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)

## 2 ÉPREUVES

**J16 – distance de course : 1 500 m**

1	J16H2x	2 rameurs en couple
2	J16H1x	1 rameur en couple
3	J16H4x	4 rameurs en couple
4	J16H4+	4 rameurs en pointe avec barreur
5	J16H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
6	J16H8+	8 rameurs en pointe avec barreur
7	J16F2x	2 rameuses en couple
8	J16F1x	1 rameuse en couple
9	J16F4x	4 rameuses en couple
10	J16F4+	4 rameuses en pointe avec barreur
11	J16F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
12	J16F8+	8 rameuses en pointe avec barreur
13	J16M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple

**HANDI-VALIDE J16 – distance de course : 1 500 m – Critérium**

14 J16H2x HV PR Open<sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide  
dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

**J14 – distance de course : 1 000 m**

15	J14H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
16	J14H8x+	8 rameurs en couple avec barreur
17	J14F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
18	J14F8x+	8 rameuses en couple avec barreur
19	J14M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
20	J14M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur

**HANDI-VALIDE J14 – distance de course : 1 000 m – Critérium**

21 J14H2x HV PR Open<sup>Δ</sup> 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide  
dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

<sup>Δ</sup> Épreuves Critérium, hors Championnats

## 3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et J16, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

### Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

### Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

#### Engagements aux épreuves J14

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat interrégional qualificatif J14.

75 % des rameurs composant un équipage J14 doivent avoir participé au championnat de ligue jeune.

#### Engagements au championnat de France J16 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

## 4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

### Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

#### Équipages de l'épreuve J14 handi-valide

Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les J14 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

#### Équipages des épreuves J16 handi-valide

Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

# CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL J14 et J16

## Système de qualification

• La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats de la régata des Masses.

De 1 à 6 participants	1 série « qualificative »  1 finale A	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la finale A
De 7 à 8 participants	2 séries « qualificatives »  1 repêchage  1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série se retrouve directement en finale A  Les 4 premiers en finale A Les autres en finale B Si 8 participants
De 9 à 12 participants	2 séries « qualificatives »   2 demi-finales  1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série sert de tête de série pour les deux demi-finales, les autres sont classés au temps et sont répartis dans les deux demi-finales  Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 13 à « x » participants	3 à « x » séries qualificatives  Finales de classement (J14 et J16 uniquement)  2 demi-finales  1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série est qualifié en demi-finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en demi-finales en fonction du classement au temps  Finales C, D et E en fonction du nombre d'engagés  Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B

## RÈGLEMENTATION

### Séries qualificatives

- Pour tous les engagés.
- Départ toutes les 4 minutes pour les J16 et 5 minutes pour les J14.
- Dès les séries et pour toutes les courses, nous utiliserons les numéros de couloir de 1 à 6 (à chaque club de prévoir ses numéros).
- Les séries qualificatives seront établies de manière à les rendre les plus équitables possibles sur les conseils des techniciens des ligues concernées.
- **Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.**
- **Pour les J13 et J14, qualification au temps pour les finales à l'issue des séries qualificatives (pour les courses qualificatives pour le championnat de France, le système de progression sera communiqué ultérieurement)**

### Demi-finales et finales

- Départ tenu toutes les 4 minutes pour les J16 et 5 minutes pour les J14.
- **Du fait d'une sélection préalable en séries chronométrées et non en tête de rivière, la répartition dans les demi-finales revêt un caractère particulier qu'il est nécessaire d'expliquer à vos athlètes. Deux classements au temps distincts sont effectués à l'issue des séries qualificatives. Le premier concerne les vainqueurs de série, et le second les rameurs classés de 2 à 6 dans leur série. Ils permettent de les répartir dans les demi-finales de la manière suivante appelée « escargot » :**  
**Principe de répartition : 1er tps des vainqueurs de série →DF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →DF2. Puis la répartition continue de la même manière dans l'autre sens : 3ème tps des vainqueurs de série →DF2 / 4ème tps des vainqueurs de série →DF1 etc.**
- Une fois tous les vainqueurs de séries répartis, on respecte le même principe pour les « non vainqueurs de série ».
- Les couloirs les plus avantageux sont attribués prioritairement aux vainqueurs de série.
- Pour les J14, Finales A à E, pas de demi-finale





